

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance 30 avril 2025

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

Le trente avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux, maire.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Dominique Wenger, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, M. Joël Pautrot, Mme Berthe Le Potier, M. Nicolas Toudic.

Absents excusés : M. Jean-Louis Jonville représenté par M. François Le Tinnier, M. Pierre-Edouard Jaglin représenté par M. Guénaël Choupaux, Mme Myriam Guigo représentée par M. Nicolas Toudic, Céline Houdelette.

Secrétaire : M. Samuel Guigo.

Installation vidéoprotection

Comme suite à différents actes de vandalisme, M. Le Maire dit avoir été sollicité par les commerçants de la zone de Berlouze pour l'installation de la vidéoprotection sur ce secteur.

En effet, les entreprises n'ont le droit que de filmer l'intérieur de leurs bâtiments ou les abords immédiats ; seules les autorités publiques peuvent filmer la voie publique donc le maire exerçant un pouvoir de police administrative a compétence pour installer un système de vidéoprotection.

M. Le Maire indique que le coût de l'installation de trois caméras sur la zone de Berlouze serait d'environ vingt mille euros (système informatique compris). L'aide de l'Etat, après passage devant une commission, est estimée entre 15 et 20% du montant des dépenses.

M. Le Maire propose au conseil de lancer un marché sous forme de bons de commande ce qui permettrait sur une durée définie de disposer de caméras supplémentaires à installer en centre-bourg afin de renforcer la prévention dans la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par onze voix pour et trois abstentions :

- le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur la voie publique ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public local
- d'autoriser M. Le Maire à lancer l'appel d'offres sous forme d'un marché à bons de commande
- de déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection auprès de la préfecture des Côtes d'Armor
- de charger M. Le maire de solliciter les aides pour la réalisation de ce projet.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 14 mai 2025

UZEL, le 14 mai 2025

Le Maire

G. CHOUPAUX

